

Séance du jeudi 5 décembre 2013

Le cinq décembre deux mille treize, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, Fabien LALANNE, Didier LACAMPAGNE, Didier ROUBY, Paul VIVIER.

Mmes Danielle DEHILOTTE, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO, Danièle ROBIN

Secrétaire de séance

Paul VIVIER

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 6 novembre 2013.*
2. *Signature d'une convention avec l'ASTA.*
3. *Signature d'une convention avec la CAF de la Gironde relative au versement de l'aide spécifique TAP.*
4. *Mise en révision du PLU*
5. *Création d'un nouvel accès au groupe scolaire : Rapport d'enquête publique.*
6. *Recensement 2014.*
7. *Révision annuelle de la liste électorale.*
8. *Signature d'une convention avec ERDF dans le cadre de la mise en souterrain de la ligne Martillac /Saint Selves.*
9. *Questions diverses.*

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait part des remerciements qui ont été adressés au Conseil Municipal par Mme Josette DOIDY à la suite des condoléances qui lui avait été présentées après le décès de son mari Monsieur Jean DOIDY.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la signature d'une convention avec ERDF dans le cadre de la mise en souterrain de la ligne Martillac /Saint Selves. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

I. Approbation et signature du compte rendu du 6 novembre 2013

Le compte rendu de la séance du 6 novembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Signature d'une convention avec l'ASTA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la Commune d'Ayguemorte les Graves a mis en place, au titre des TAP, un atelier tennis en partenariat avec l'ASTA. Dès lors, il convient de définir par voie de convention les modalités d'organisation du présent atelier animé par l'ASTA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

III. Signature d'une convention avec la CAF de la Gironde relative au versement de l'aide spécifique TAP

Monsieur le Maire a rencontré cet après midi l'inspecteur de circonscription Mr LEULEU en présence de Mr DANNE, de 2 représentants des parents d'élèves et du directeur de l'école pour faire le point sur la rentrée scolaire 2014-2015 et notamment la question de l'ouverture d'une sixième classe.

Monsieur LEULEU a rappelé que le seuil d'ouverture d'une sixième classe est fixé à 140 inscriptions.

Un recensement précis devra être effectué pour anticiper de la meilleure des manières la nécessité d'étendre le groupe scolaire. Le dernier point sera fait en février avant toute prise de décision.

Sur l'aide spécifique

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des temps d'activités périscolaires (TAP) sont organisés par les municipalités. Ces TAP font l'objet d'un financement spécifique de la part de la CAF de la GIRONDE au titre de « l'aide spécifique rythmes éducatif » dans la limite de 3h par semaine.

La présente convention définit les modalités de mise en œuvre et de versement de l'aide spécifique rythmes éducatif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour le versement de ladite aide.

IV. Mise en révision du PLU

Monsieur le Maire expose que le plan local d'urbanisme tel qu'il a été approuvé le 23/10/2007 et révisé le 11/10/2012 (révision simplifiée) ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est nécessaire d'envisager une refonte du règlement d'urbanisme ainsi qu'une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal notamment au regard des possibilités offertes par le futur SCOT qui devrait être approuvé au cours du deuxième trimestre 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. de prescrire la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,
2. que les objectifs de la Commune sont les suivants :

Habitat/Urbanisation

-Maîtriser la consommation d'espaces, l'évolution démographique et l'étalement urbain.

-Favoriser un développement urbain équilibré et maîtrisé/ Permettre à la collectivité de maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement.

Environnement/cadre de vie et développement durable

-Protéger et valoriser les espaces naturels les plus sensibles.

-Préserver l'activité agricole.

-Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

-Respecter les objectifs du développement durable.

Développement économique

-Favoriser le développement économique et notamment de la zone des grands pins en concordance avec le SCOT.

-Extension de la zone d'activité Robert ALGAYON.

Equipement

- Maintenir les équipements collectifs en les entretenant et en les modernisant.
- Prévoir des espaces nécessaires pour des extensions ou des créations futures.

Déplacement

- Améliorer les liaisons internes.
- Sécuriser les déplacements.

Prise en compte des objectifs supra communaux

- Prise en compte du projet de Ligne à Grande Vitesse.

3. que la concertation prévue à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme sera menée pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes:
 - *Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires.*
 - *Parution d'un article dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Commune.*
 - *Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat.*
 - *Des permanences seront tenues en Mairie par Monsieur le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens dans la période de un mois précédent « l'arrêt du projet de PLU » par le conseil municipal.*
 - *Organisation d'une réunion publique*
4. que l'Etat, les autres personnes publiques et organismes mentionnés à l'article L 123.8 du code de l'urbanisme, qui en auront fait la demande, seront associés ou consultés dans les conditions définies au code de l'urbanisme et notamment aux articles L 123.6 à L 123.9 et R 123.16,
5. de donner tout pouvoir au Maire pour choisir les organismes chargés de la révision du PLU,
6. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention nécessaire,
7. de solliciter de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les dépenses entraînées par les études et la procédure,
8. Dit que les crédits destinés au financement des dépenses seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

V. Création d'un nouvel accès au groupe scolaire : Rapport d'enquête publique

Le rapport d'enquête publique fait état d'un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur à la déclaration d'utilité publique pour la création d'un nouvel accès au groupe scolaire depuis la rue Le Traversan.

Sur cet avis favorable, il a été demandé au préfet de la Gironde, le 29 novembre dernier, de déclarer l'utilité publique du projet. Le préfet a un an pour procéder à cette déclaration.

VI. Recensement 2014

La campagne de recensement 2014 débutera à compter du 16 janvier 2014 pour se terminer le 15 février 2014. Le coordinateur sera Mr Pierre Henry VIGORY. Les agents recenseurs ont été nommés en la personne de Mme TOMAS Marjorie et Monsieur MARIN Roland. Monsieur le Maire insiste sur le fait que les données qui seront transmises par les administrés garderont un caractère strictement confidentiel.

VII. Révision annuelle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que l'inscription sur les listes électorales est réservée aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant leur foyer fiscal sur la Commune.

La liste est révisée chaque année par la Commission de révision des listes électorales qui s'est réunie le 8 novembre dernier. L'inscription est possible jusqu'au 31 décembre 2013.

VIII. Signature d'une convention avec ERDF dans le cadre de la mise en souterrain de la ligne Martillac /Saint Selves.

Dans le cadre des travaux de mise en souterrain de la ligne électrique Martillac/Saint-Selve, il convient de passer une convention avec ERDF pour définir les modalités techniques et financières de l'opération et notamment la création d'une servitude au profit d'ERDF sur les parcelles cadastrées sous les numéros 505 et 507 de la section A appartenant à la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

IX. Questions diverses

- Les horaires de scrutin pour les élections municipales du dimanche 23 mars 2014 et, en cas de ballottage, du dimanche 30 mars sont fixés de 8h à 18h.
- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du groupe casino évoquant leur volonté de développer des enseignes de proximités. Ainsi, le groupe s'engage, sur demande communale, à étudier les potentialités d'une implantation et soumettre une offre adéquate.
- Des renseignements ont été pris pour envisager les différentes possibilités d'extension du groupe scolaire et notamment l'installation de classes préfabriquées. Deux options s'offre à la Commune, l'acquisition ou la location. Les élus sont invités à réfléchir sur la question au regard de l'urgence de la situation.
- La cérémonie des vœux aura lieu le jeudi 16 janvier à 19h.
- Martine TALABOT annonce la date du prochain repas des aînés le 9 février 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.